



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 11436

## Texte de la question

En France, les accidents de la route constituent la première cause de mortalité chez les quinze - vingt-quatre ans (qui représentent un quart des tués et un tiers des blessés graves pour 13 % de la population). Par ailleurs, les week-ends et les veilles de fêtes, plus de la moitié de ces accidents sont imputables à l'alcool. Aussi, M. Jacques Le Guen demande à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière afin de promouvoir et valoriser des campagnes d'information, comme celle de « capitaine de soirée ». En effet, de telles opérations, destinées à désigner à l'entrée des discothèques des jeunes conducteurs qui s'engagent à rester sobres, impliquent la prise de responsabilité des jeunes et, par là même, les valorisent. Elles mériteraient ainsi d'être étendues à l'ensemble des 3 500 discothèques françaises qui enregistrent chaque année 100 millions d'entrées ainsi qu'aux bars et aux organisateurs de soirées étudiantes.

## Texte de la réponse

Depuis déjà 4 ans, des actions sont menées pour proposer aux jeunes, et notamment aux quinze - vingt-quatre ans, une solution efficace pour la conduite à la sortie des soirées et notamment des discothèques. Il s'agit du « conducteur désigné » mené également par la Prévention routière sous le nom de « capitaine de soirée ». Au vu des pratiques de vie et de consommation d'alcool répertoriées chez les jeunes, la campagne « conducteur désigné » de la Sécurité routière comporte un dispositif de communication destiné aux patrons de discothèques et de bars d'ambiance, via diverses actions de communication comportant guide et affichettes. Les professionnels de la nuit sont invités à sensibiliser leur clientèle au risque de l'alcool au volant. Ils font ainsi partie intégrante du dispositif de communication de la Sécurité routière et mettent en oeuvre des opérations « conducteur désigné » sur l'ensemble du territoire. Tout au long de l'année, des discothèques ou bars de nuit mettent en oeuvre des actions de sensibilisation au danger de l'alcool au volant. Ce sont ainsi des centaines d'établissements qui participent à cet élan de sensibilisation. Il ne s'agit pas de condamner ou de montrer du doigt les discothèques ou les bars d'ambiance, car ils ne sont qu'une étape dans la soirée d'un jeune. Mais il est certain que le passage en discothèque représente bien souvent le dernier épisode de la soirée et un moment propice pour sensibiliser les jeunes au danger de prendre le volant après avoir consommé de l'alcool. L'ensemble du dispositif de communication décline le concept : « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas. Pour que le groupe rentre sain et sauf, il faut qu'un membre se désigne pour ne pas consommer d'alcool et puisse conduire à l'issue de la soirée. Le poids que les quinze - vingt-quatre ans représentent dans les tués est le double de celui qu'ils représentent dans la population. Parce que les jeunes consomment plus facilement de l'alcool en groupe, quand ils sortent le soir, le week-end, la Sécurité routière les interpelle tout au long de l'année sur la nécessité de s'organiser, notamment sur le terrain lors de grandes manifestations comme le Printemps de Bourges en avril, Solidays en juillet ou encore les Francofolies de la Rochelle en juillet mais aussi via des campagnes ciblées. Des spots télévisés, des spots radio, des affichettes réalisés chaque année invitent les jeunes à s'organiser. En 2002, un concours a permis aux quatorze - vingt-cinq ans d'imaginer leurs propres

scénarios sur le thème de l'alcool au volant. Ils ont été ainsi amenés à réagir en utilisant les codes et univers qui sont les leurs. Les 5 scénarios lauréats ont été réalisés par des metteurs en scène professionnels sous la forme de courts-métrages. Ces courts-métrages ont été présentés sur la chaîne M6 et également dans les salles de cinémas Pathé/Gaumont à la fin de l'année 2002 et au début 2003. Ces messages de prévention conçus par les jeunes et pour les jeunes sont maintenant largement diffusés auprès des institutions, des collectivités, des associations qui souhaitent en faire usage pour développer la pratique du conducteur désigné. Enfin, en partenariat avec plusieurs associations des opérations sur le thème « Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas » sont organisées dans le cadre de fêtes étudiantes. C'est donc un dispositif d'importance qui est mis en place chaque année et on peut percevoir une appropriation progressive de la pratique du conducteur désigné par les jeunes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Guen](#)

**Circonscription :** Finistère (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11436

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement, transports et logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2003, page 662

**Réponse publiée le :** 28 juillet 2003, page 6052